

Synthèse

Stratégie de développement DURABLE 2007-2010



« Dans cette quatrième stratégie, le développement durable devient un moyen pour l'Agence de mener à bien les orientations qu'elle s'est données pour contribuer à la vitalité des collectivités et à la compétitivité des entreprises et des régions du Québec. »

Jean-Pierre Blackburn

Ministre du Travail et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec



La quatrième stratégie de développement durable (SDD) de l'Agence témoigne de son engagement à poursuivre les efforts déployés en cette matière depuis bientôt une décennie.

Le plan d'action de cette SDD, qui s'étale du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2010, s'inscrit dans les orientations stratégiques de l'Agence pour les années 2006 à 2011. En adoptant une approche de développement régional qui tient compte des considérations économique, sociale, culturelle et environnementale, ces orientations stratégiques situent les activités de l'Agence dans une perspective de développement durable.

Tout particulièrement, le plan d'action de la SDD 2007-2010 concourt à intégrer le développement durable tant dans les activités liées au mandat de l'Agence que dans ses activités de fonctionnement. Il s'inscrit également dans l'atteinte d'objectifs fédéraux communs de développement durable.

**Des activités
ancrées dans une
perspective de
développement
durable...**

Activités liées au mandat de l'Agence

Pour mieux prendre en compte le développement durable dans la réalisation de son mandat, l'Agence table sur la gouvernance et l'habilitation de son personnel.

Gouvernance

- procéder à une évaluation environnementale stratégique dès la conception des plans, des politiques et des programmes
- instaurer un mécanisme formel de suivi et de rétroaction de la mise en œuvre de la SDD auprès de la haute gestion
- intégrer les engagements de l'Agence en matière de développement durable dans les plans d'affaires
- miser davantage sur les partenaires pour accompagner l'Agence dans l'analyse ou la mise en œuvre d'initiatives en développement durable.



... Pour aider les PME, les régions et les collectivités du Québec dans leurs démarches en vue d'adopter une approche de développement durable dans leurs activités

Habilitation du personnel

- élaborer un outil nécessaire à la prestation de conseils en matière de développement durable
- donner de la formation au personnel œuvrant auprès de la clientèle afin de leur permettre de développer des compétences d'accompagnement en matière de développement durable
- fournir sur une base continue de l'information sur des sujets concernant le développement durable.

Pour mieux contribuer à la vitalité des collectivités et à la compétitivité des PME et des régions du Québec, l'Agence appuie des activités qui donnent des résultats concrets en matière de développement durable.

Vitalité des collectivités

- mobiliser les collectivités et mettre en œuvre des initiatives ou des projets qui tiennent compte du développement durable, en collaboration avec des organismes du milieu
- soutenir l'entrepreneuriat vert
- contribuer à des projets de prévention de la pollution, d'éco-efficacité énergétique et de synergie des sous-produits
- contribuer à des projets de tourisme ou d'infrastructure qui rehaussent la qualité de l'environnement.



www.dec-ced.gc.ca

Compétitivité des PME et des régions du Québec

- contribuer à la mise sur pied d'Enviroclubs
- appuyer des démarches d'écoconception
- soutenir des projets de développement et de commercialisation de produits écosympathiques ainsi que des technologies environnementales.

... Pour que l'Agence soit un citoyen institutionnel dynamique par ses pratiques écologiques exemplaires

Activités liées au fonctionnement de l'Agence

Des actions concrètes ont été réalisées à l'Agence au cours des dernières années, notamment en ce qui a trait à la récupération multiproduits, à l'impression recto verso et à l'écologisation de son parc automobile. Dans sa quatrième SDD, elle continuera à contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de l'utilisation des ressources.

Écologisation des activités de fonctionnement

- améliorer le rendement environnemental du parc automobile
- utiliser des moyens écologiques dans les déplacements d'affaires
- sensibiliser le personnel aux achats écologiques
- favoriser toute autre pratique écologique, par exemple la récupération multiproduits, la consommation responsable du papier, la réutilisation des ressources et l'économie d'énergie.

... À long terme, les PME et les régions du Québec auront accru leurs capacités de développement, leur dynamisme et leur prospérité de façon durable au bénéfice des citoyens.

